

## **Le recours inutile à la vérification du sexe dans le sport**

Diane Wu  
Introduction au droit du sport international  
22 mars 2019

## I. INTRODUCTION

---

En août 2009, Caster Semenya, une coureuse sud-africaine de 18 ans, a défrayé les manchettes lorsqu'elle est arrivée première au 800 m féminin lors des championnats du monde d'athlétisme, avec une avance de 2,45 secondes sur la coureuse en deuxième place<sup>1</sup>. Mais ce qui aurait dû être un moment de gloire pour Semenya a rapidement viré au cauchemar. Les médias d'information n'ont pas tardé à rapporter que l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (« **IAAF** ») avait obligé Semenya à passer un test de vérification du sexe avant sa course à Berlin<sup>2</sup>. Semenya a été soumise à deux heures de tests au cours desquels les médecins l'ont examinée et pris des photos de ses organes génitaux afin de s'assurer qu'elle était bien une femme<sup>3</sup>. Non seulement ce processus humiliant a été largement documenté par les médias, mais Semenya a également subi les attaques de ses concurrentes, dont certaines se demandaient si elle était « vraiment » une femme<sup>4</sup>. Durant les 11 mois d'enquête qui ont suivi, Semenya a été interdite de compétition – pendant tout ce temps, elle est restée cachée du public et a reçu une aide psychologique pour traumatisme<sup>5</sup>. La controverse soulevée par le cas de Semenya a forcé les organisations sportives à réexaminer la question de la vérification du sexe dans le sport.

La vérification du sexe a été et demeure un important problème en athlétisme. Dans ce document, je vais d'abord me pencher sur l'évolution des tests de vérification du sexe dans le milieu du sport – notamment sur l'abandon des tests obligatoires et leur remplacement par les *Eligibility Regulations for Female Classification* (Règles d'admissibilité de l'IAAF pour le classement féminin – les « **Règles d'admissibilité de 2018** »)<sup>6</sup> actuelles, qui sont contestées par Semenya. Ensuite, je jetterai un regard critique sur les arguments traditionnels utilisés par l'IAAF pour justifier le recours aux tests de vérification du sexe en athlétisme. L'IAAF soutient que les femmes qui présentent des taux élevés

---

<sup>1</sup> Christopher Clarey, “Gender Test After a Gold-Medal Finish”, *The New York Times* (20 August 2009), online: <<https://www.nytimes.com/2009/08/20/sports/20runner.html>> [Clarey].

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Katrina Karkazis et al, “Out of Bounds? A Critique of the New Policies on Hyperandrogenism in Elite Female Athletes” (2012) 12:7 *Am J Bioethics* 3 at 4 [Karkazis, “Out of Bounds”].

<sup>4</sup> Clarey, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**

<sup>5</sup> Karkazis, “Out of Bounds”, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 5.

<sup>6</sup> International Association of Athletics Federations, *Eligibility Regulations for the Female Classification (Athletes with Differences of Sex Development)* (2018), online: <<https://www.iaaf.org/download/download?filename=0c7ef23c-10e1-4025-bd0c-e9f3b8f9b158.pdf&urlslug=IAAF%20Eligibility%20Regulations%20for%20the%20Female%20Classification%20%5BAthletes%20with%20Differences%20of%20Sex%20Development%5D%20in%20force%20as%20from%201st%20November%202018>> [2018 Eligibility Regulations].

de testostérone ont un avantage inhérent et que les règles sont nécessaires pour préserver l'équité de la compétition sportive. Je vais déboulonner ces deux mythes et montrer que les « solutions » offertes par les *Règles d'admissibilité de 2018* causent un préjudice physique et psychologique injustifiable aux femmes. Enfin, je ferai valoir que les *Règles d'admissibilité de 2018* sont inutiles et recommanderai l'élimination des tests de vérification du sexe dans le sport.

## II. LA VÉRIFICATION DU SEXE ET LE DROIT DU SPORT

---

### *A. Le début des tests de vérification du sexe dans le sport*

En 1900, les femmes ont finalement été admises à participer aux Jeux olympiques<sup>7</sup>. Les tests destinés à vérifier le sexe, ou tests de féminité, ont d'abord été utilisés parce que l'on craignait que des hommes ne se fassent « passer pour » des femmes lors des compétitions<sup>8</sup>. En 1966, les dirigeants sportifs ont mis en place un test de féminité normalisé pour toutes les femmes qui participaient à des Jeux internationaux<sup>9</sup>. Ce processus comprenait par exemple un examen des sportives nues par des médecins, ainsi qu'une évaluation des organes génitaux et autres marqueurs soi-disant propres au sexe, comme la pilosité<sup>10</sup>. Les dirigeants sportifs ont été sévèrement critiqués pour ces méthodes et, en 1967, l'IAAF a donc adopté le test du corpuscule de Barr – qui détermine par frottis buccal la présence de chromosomes X<sup>11</sup>. Cette méthode était jugée moins invasive et plus fiable, car elle était fondée sur des facteurs autres que des caractéristiques visuelles pour déterminer le sexe<sup>12</sup>. Toutefois, cette méthode présentait de sérieuses limites, car les femmes qui avaient une anatomie de femme, mais présentaient des anomalies chromosomiques ou génétiques, comme un syndrome d'insensibilité totale aux androgènes ou un syndrome de Turner, n'étaient pas considérées comme des femmes d'après le test<sup>13</sup>. Après la remise en question de l'exactitude scientifique du test chromosomique, le CIO a abandonné le test de vérification du sexe obligatoire des athlètes féminines lors des Jeux olympiques de 2000 à

---

<sup>7</sup> Cheryl Cooky & Shari L Dworkin, "Policing the Boundaries of Sex: A Critical Examination of Gender Verification and the Caster Semenya Controversy" (2013) 50(2) J Sex Res 103 at 104 [Cooky].

<sup>8</sup> *Ibid.*, at 107.

<sup>9</sup> *Ibid.*, at 104.

<sup>10</sup> Karkazis, "Out of Bounds", *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 6.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> *Ibid.*

Sydney<sup>14</sup>. L'IAAF n'a pas exigé non plus de test de féminité obligatoire, mais les athlètes et les équipes pouvaient porter des « problèmes liés au sexe » à l'attention des autorités<sup>15</sup>.

### ***B. Les Règles sur l'hyperandrogénie de 2011***

L'IAAF a été vivement critiquée pour la manière dont elle avait géré le cas de Semenya après les championnats du monde de 2009. Elle a donc été forcée de réévaluer ses politiques relatives à la vérification du sexe des athlètes<sup>16</sup>. En mai 2011, l'IAAF a publié les *Regulations Governing Eligibility of Females with Hyperandrogenism to Compete in Women's Competition* (Règles régissant l'admissibilité des femmes présentant une hyperandrogénie à participer aux compétitions féminines – les « **Règles sur l'hyperandrogénie de 2011** »)<sup>17</sup>. Les *Règles sur l'hyperandrogénie de 2011* visaient à créer un cadre pour guider les dirigeants sportifs lorsque le sexe d'une athlète serait mis en question. Cette nouvelle politique visait les femmes présentant une hyperandrogénie – caractérisée par une production naturelle plus élevée d'androgènes<sup>18</sup>. Les femmes dont l'hyperandrogénie avait déjà été diagnostiquée devaient en informer l'IAAF<sup>19</sup>. Le directeur médical de l'IAAF était par ailleurs autorisé à faire enquête au sujet d'une athlète féminine s'il avait des « motifs raisonnables » de croire que celle-ci était hyperandrogène – les motifs raisonnables comprenant toute « information reçue par le délégué médical de l'IAAF ou autre membre du personnel médical responsable à la compétition »<sup>20</sup>. L'athlète féminine mise en cause n'était autorisée à retourner à la compétition que si elle présentait des taux de testostérone inférieurs à la fourchette des valeurs correspondant aux hommes (moins de 10nmol/L) ou si elle avait une résistance aux androgènes qui faisait en sorte que son niveau élevé d'androgènes ne lui conférait aucun avantage en compétition<sup>21</sup>. Pour abaisser le niveau d'androgènes, il fallait soit prendre des médicaments anti-androgènes soit subir une intervention chirurgicale<sup>22</sup>.

En 2015, le Tribunal arbitral du sport (le « **TAS** ») a suspendu les *Règles sur l'hyperandrogénie de 2011* pour une durée de deux ans, à la suite d'une contestation juridique lancée par la sprinteuse

---

<sup>14</sup> Cooky, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 105.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> Karkazis, "Out of Bounds", *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 5.

<sup>17</sup> International Association of Athletics Federations, IAAF Regulations Governing Eligibility of Females with Hyperandrogenism to Compete in Women's Competition (2011), online: <<https://www.dropbox.com/s/tjc172qod6b9zf2/IAAF%20Hyperandrogenism%20Policy%202011.pdf?dl=0>> [2011 Hyperandrogenism Regulations].

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*, s 2.1.

<sup>20</sup> *Ibid.*, s 2.2.

<sup>21</sup> *Ibid.*, s 6.5(i)-(ii).

<sup>22</sup> Karkazis, "Out of Bounds", *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 5.

indienne Dutee Chand<sup>23</sup>. Comme Semenya, Chand avait été soumise à des examens lorsque son admissibilité à participer en tant que femme avait été mise en doute<sup>24</sup>. Le TAS a statué que l'IAAF n'avait pas réussi à établir que les *Règles sur l'hyperandrogénie de 2011* étaient nécessaires afin de préserver l'équité pour les femmes en athlétisme<sup>25</sup>. Le TAS a également conclu à un manque de preuves scientifiques pour démontrer que les athlètes féminines présentant une hyperandrogénie en retirent un avantage significatif en compétition<sup>26</sup>. L'IAAF s'est vu accorder deux ans pour présenter d'autres preuves en appui à ses prétentions<sup>27</sup>.

### ***C. Les Règles d'admissibilité pour le classement féminin de 2018***

En avril 2018, l'IAAF a publié les nouvelles *Règles d'admissibilité de 2018*. Ces nouvelles règles cessent d'utiliser le terme « hyperandrogénie » et visent plutôt les athlètes féminines présentant des « différences de développement sexuel » (Difference of Sexual Development ou « **DSD** ») se traduisant par des taux de testostérone supérieurs à 5 nmol/L<sup>28</sup>. Il s'agit d'un seuil inférieur à celui de 10 nmol/L établi dans les *Règles sur l'hyperandrogénie de 2011* et l'IAAF affirme que tout niveau supérieur à 5 nmol/L confère aux athlètes féminines un avantage significatif en compétition<sup>29</sup>. Toute athlète féminine présentant une DSD doit satisfaire à certains critères avant d'être autorisée à participer à certaines compétitions soumises à des restrictions. Alors que les *Règles sur l'hyperandrogénie de 2011* s'appliquaient à toutes les épreuves d'athlétisme, les nouvelles règles ne s'appliquent qu'à certaines épreuves soumises à des restrictions<sup>30</sup>. Il s'agit des épreuves de « demi-fond », qui incluent le 400m, les courses de haies, le 800m, le 1500m, le mile et les épreuves combinées<sup>31</sup>. L'IAAF soutient que c'est dans ces épreuves que les avantages de taux élevés de testostérone qui améliorent la performance sont

---

<sup>23</sup> *Dutee Chand v Athletics Federation of India (AFI) & The International Association of Athletics Federations (IAAF)* (2014), CAS 2014/A/3759.

<sup>24</sup> *Ibid.*, at 12.

<sup>25</sup> *Ibid.*, at 547.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*, at 548.

<sup>28</sup> 2018 Eligibility Regulations, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**, s 2.2(a).

<sup>29</sup> International Association of Athletics Federations, Explanatory Notes: IAAF Regulations for the Female Classification" (26 April 2018) at 5, online: <<https://www.iaaf.org/download/download?filename=c402eb5b-5e40-4075-8970-d66fccb10d41.pdf&urlslug=Explanatory%20Notes%3A%20IAAF%20Eligibility%20Regulations%20for%20the%20Female%20Classification>> [IAAF Explanatory Notes].

<sup>30</sup> 2011 Hyperandrogenism Regulations, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**

<sup>31</sup> 2018 Eligibility Regulations, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**, s 2.2(b).

le plus manifestes<sup>32</sup>. Toutefois, l'IAAF se réserve le droit d'ajouter ou de retirer des épreuves de la liste des épreuves soumises à des restrictions<sup>33</sup>.

Si une athlète souhaite participer à une compétition, elle doit être reconnue en droit comme étant de sexe féminin ou intersexe, faire baisser son taux de testostérone sous le seuil de 5 nmol/L pendant une période de six mois et maintenir son niveau de testostérone en dessous de 5 nmol/L tant qu'elle souhaite faire de la compétition<sup>34</sup>. Cette nouvelle période de six mois pour la réduction du niveau de testostérone a été fixée en raison des avantages persistants des taux élevés de testostérone qui peuvent être observés, notamment des taux plus élevés d'hémoglobine<sup>35</sup>. L'athlète féminine qui ne souhaite pas faire baisser son niveau de testostérone a trois possibilités : 1) faire de la compétition dans les épreuves soumises à des restrictions, mais pas au niveau international, 2) faire de la compétition dans la catégorie des hommes, 3) faire de la compétition dans la catégorie intersexe lorsqu'elle est disponible<sup>36</sup>.

Les *Règles d'admissibilité de 2018* devaient entrer en vigueur en novembre 2018, mais elles ont été retardées après une contestation judiciaire lancée par Semenya, en juin 2018<sup>37</sup>. Semenya et ses avocats font valoir que les règles sont irrationnelles, injustifiables et contraires à la Constitution de l'IAAF, à la Charte olympique, aux lois de Monaco et aux droits de la personne universellement reconnus<sup>38</sup>. Récemment, une audience qui a duré une semaine a eu lieu devant le TAS en Suisse et une décision devrait être rendue à la fin mars 2019<sup>39</sup>.

### III. EXAMEN CRITIQUE DES RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ DE L'IAAF

---

Dans cette partie, nous allons procéder à un examen critique des *Règles d'admissibilité de 2018* et mettre en question deux arguments utilisés par l'IAAF pour justifier les règles. Premièrement, nous

---

<sup>32</sup> IAAF Explanatory Notes, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 4.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> 2018 Eligibility Regulations, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**, s 2.3.

<sup>35</sup> IAAF Explanatory Notes, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 6.

<sup>36</sup> 2018 Eligibility Regulations, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**, s 2.6.

<sup>37</sup> David Wharton, "In the case of star South African runner Caster Semenya, a sports arbitration court must determine the definition of a woman", *The Los Angeles Times* (16 March 2019), online: <<https://www.latimes.com/sports/la-sp-caster-semenya-gender-20190313-story.html>> [Wharton].

<sup>38</sup> Norton Rose Fulbright, "Norton Rose Fulbright advises Olympic champion Caster Semenya to challenge IAAF rules as discriminatory" (18 June 2018), online: <<https://www.nortonrosefulbright.com/en/news/115e61b6/norton-rose-fulbright-advises-olympic-champion-caster-semenya-to-challenge-iaaf-rules-as-discriminatory>>.

<sup>39</sup> Wharton, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** **Note:** At the time of writing a decision has not been issued. The CAS has stated that a decision will be issued by March 26, 2019.

nous pencherons sur l'argument de l'IAAF selon lequel des taux élevés de testostérone endogène confèrent aux athlètes féminines un avantage inhérent. Il n'y a pas de preuve que des taux plus élevés de testostérone améliorent les performances des athlètes et l'utilisation des taux de testostérone comme indicateurs des capacités athlétiques est hautement douteuse. Nous examinerons ensuite l'argument de l'IAAF fondé sur « l'égalité des chances » en sport et la notion selon laquelle les tests de vérification du sexe sont indispensables pour assurer l'équité. On trouve dans le sport élite de nombreux athlètes qui possèdent des avantages biologiques inhérents « inévitables » et les femmes qui ont des taux élevés de testostérone naturelle ne devraient pas être traitées différemment. Enfin, nous ferons valoir que les règles obligent les femmes à se soumettre à des interventions invasives et discriminatoires.

### ***A. Des taux élevés de testostérone ne confèrent pas d'avantage aux athlètes féminines***

Les *Règles sur l'hyperandrogénie de 2011* et les nouvelles *Règles d'admissibilité de 2018* sont toutes deux fondées sur la notion selon laquelle des taux de testostérone supérieurs à la « normale » donnent aux athlètes féminines des avantages significatifs en matière de performance<sup>40</sup>. La fourchette de testostérone endogène « normale » chez les femmes se situe entre 0,12 et 1,79 nmol/L, tandis que le taux moyen de testostérone chez un homme post-pubère varie entre 7,7 et 29,4 nmol/L<sup>41</sup>. Les études utilisées par l'IAAF estiment que l'avantage ergogénique conféré aux athlètes dont les taux de testostérone correspondent à la fourchette des hommes est de plus de 9 % par rapport aux athlètes dont les taux de testostérone se situent dans la fourchette « normale » des femmes<sup>42</sup>. C'est pour cette raison, dit l'IAAF, que les athlètes féminines dont les taux de testostérone sont supérieurs à 5 nmol/L devraient faire baisser leurs taux de testostérone à des taux correspondant à la fourchette « normale » pour les femmes afin d'éliminer l'avantage qu'elles ont sur leurs concurrentes en compétition<sup>43</sup>. Toutefois, les *Règles d'admissibilité de 2018* reposent sur une hypothèse erronée selon laquelle les femmes qui ont des taux de testostérone naturellement élevés ont une supériorité en sport sur celles qui ont des taux de testostérone plus faibles.

Des taux plus élevés de testostérone peuvent aider les individus à augmenter leur masse musculaire et leur force, et augmenter le transfert et l'absorption d'oxygène grâce aux taux accrus

---

<sup>40</sup> IAAF Explanatory Notes, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 1.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> David J Handelsman, Angelica L Hirschberg & Stephane Bermon, "Circulating Testosterone as the Hormonal Basis of Sex Differences in Athletic Performance" (2018) 39:5 Endocr Rev 803 at 821.

<sup>43</sup> IAAF Explanatory Notes, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 3.

d'hémoglobine circulant dans le sang<sup>44</sup>. Toutefois, il n'y a pas de preuve qui démontre que les athlètes dont les taux de testostérone endogène sont plus élevés sont plus performants que ceux dont les taux sont plus bas<sup>45</sup>. La prétention voulant que des taux élevés de testostérone naturelle confèrent un avantage aux athlètes féminines est en outre mise à mal par le fait que la plupart des études sur la corrélation entre la testostérone et la performance sportive avaient été réalisées sur des hommes<sup>46</sup>. Une étude réalisée par MacLean et al. a conclu que les taux élevés d'androgènes n'ont pas les mêmes effets chez les femmes que chez les hommes, et que les androgènes ne sont pas nécessaires pour atteindre une masse musculaire maximale chez les femmes<sup>47</sup>. Les effets des androgènes sur le corps varient grandement d'une personne à l'autre et l'utilisation de la testostérone pour mesurer la capacité sportive n'a pas de sens<sup>48</sup>. En fin de compte, le corps humain est un système très complexe où de nombreux facteurs entrent en jeu et la testostérone seule ne fait pas de quelqu'un un athlète supérieur.

Qui plus est, les données utilisées par l'IAAF pour justifier sa position posent un sérieux problème. Roger Pielke, directeur du Centre pour la gouvernance des sports de l'Université du Colorado, a comparu en qualité de témoin expert lors de la récente audience de Semenya et argué que les recherches utilisées par l'IAAF pour étayer les *Règles d'admissibilité de 2018* sont truffées d'erreurs<sup>49</sup>. Ces données visaient à établir un lien solide entre des taux élevés de testostérone et les performances réalisées lors de deux récents Championnats du monde<sup>50</sup>. Non seulement les données comportaient d'importantes erreurs comptables, mais l'IAAF a également eu recours à ses chercheurs internes pour étayer ses prétentions<sup>51</sup>. Ainsi, des temps utilisés dans les études ont été dupliqués et des « temps fantômes » qui ne faisaient pas partie des résultats originaux de compétitions de l'IAAF ont également été utilisés<sup>52</sup>. De plus, les résultats d'athlètes qui ont depuis été disqualifiés pour dopage ont également été utilisés dans les études, ce qui en a faussé les résultats<sup>53</sup>. Il est clair que les données scientifiques utilisées pour étayer les arguments de l'IAAF doivent être vérifiées et validées par des chercheurs

---

<sup>44</sup> Shalender Bhasin et al, "The Effects of Supraphysiological Doses of Testosterone on Muscle Size and Strength in Normal Men" (1996) 335:1 N Engl J Med 1 at 1.

<sup>45</sup> Karkazis, "Out of Bounds", *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 8.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> HE MacLean et al, "Impaired skeletal muscle development and function in male, but not female, genomic androgen receptor knockout mice" (2008) 22:8 FASEB J 2676.

<sup>48</sup> Karkazis, "Out of Bounds", *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 8.

<sup>49</sup> Wharton, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> Lisa Marshall, "Testosterone limits for female athletes based on flawed science", *CU Boulder Today* (8 February 2019), online: <<https://www.colorado.edu/today/2019/02/08/testosterone-limits-female-athletes-based-flawed-science>>.

<sup>53</sup> *Ibid.*

indépendants. Ainsi, il n’y a pas de preuve pour étayer la notion selon laquelle des taux de testostérone naturellement élevés confèrent un avantage significatif aux athlètes féminines et elle ne peut donc pas être utilisée pour justifier l’imposition des *Règles d’admissibilité de 2018*.

### ***B. Il n’y a pas d’égalité des chances dans le sport***

Par ailleurs, les *Règles d’admissibilité de 2018* invoquent l’équité et la nécessité de créer une « égalité des chances » pour justifier les restrictions imposées aux athlètes féminines présentant des DSD<sup>54</sup>. L’IAAF soutient que cette équité commence par la division entre les athlètes féminines et les athlètes masculins du fait des avantages significatifs que les hommes possèdent concernant la taille, la force et la puissance<sup>55</sup>. Toutefois, les critiques estiment que la création d’une égalité des chances chez les athlètes élites est une « démarche futile »<sup>56</sup>.

De nombreux athlètes élites ont des avantages biologiques, pour autant les organismes de sport ne les réglementent pas. Ainsi, de nombreux nageurs ont une envergure des bras supérieure à la moyenne, tandis que bien des coureurs et cyclistes présentent des variations génétiques qui leur donnent une capacité aérobie et une résistance à la fatigue supérieures<sup>57</sup>. Et pourtant, les dirigeants sportifs ne vérifient aucune de ces variations biologiques qui améliorent la performance. L’IAAF reconnaît que de nombreux athlètes élites ont des avantages génétiques naturels et pourtant elle ne leur impose aucune restriction<sup>58</sup>. L’IAAF justifie son traitement différent des athlètes féminines présentant une DSD en faisant valoir qu’aucune autre caractéristique biologique ne donne aux athlètes féminines un avantage aussi important sur le plan de la performance<sup>59</sup>. Toutefois, rappelons qu’il n’y a pas de preuve pour étayer la prétention voulant que des taux élevés de testostérone confèrent un important avantage en compétition et que les athlètes féminines ayant une DSD devraient être traitées différemment des autres athlètes élites qui ont des avantages génétiques. Si les dirigeants sportifs tolèrent les avantages naturels chez des athlètes élites tels que les coureurs, les nageurs et les cyclistes, les athlètes féminines présentant des DSD dans les disciplines de l’athlétisme ne devraient pas être traitées différemment.

---

<sup>54</sup> 2018 Eligibility Regulations, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**, s 1.1(a).

<sup>55</sup> *Ibid*, s 1.1(a)(ii).

<sup>56</sup> Eric Vilain & Francisco J Sanchez, “Reproductive endocrinology: athletes' bodies, sexed bodies--intersexuality in athletics” (2012) 8 Nat Rev Endocrinol 198 at 198.

<sup>57</sup> Karkazis, “Out of Bounds”, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 11.

<sup>58</sup> IAAF Explanatory Notes, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 6.

<sup>59</sup> *Ibid*.

En outre, l'« équité » ne devrait pas exiger de restreindre des avantages naturels. Bien sûr, le fait d'augmenter le taux de testostérone en s'injectant des hormones pour obtenir un avantage en compétition irait à l'encontre de la notion d'« équité », mais les athlètes féminines qui présentent des DSD sont nées ainsi. Il ne faut pas confondre les DSD avec le dopage – ces femmes n'ont rien fait pour obtenir un avantage. La notion d'équité ne devrait être invoquée pour imposer de telles restrictions à des conditions naturelles et les femmes dont les taux de testostérone endogène sont plus élevés ne devraient pas être interdites de compétition. Les *Règles d'admissibilité de 2018* visent à créer une égalité des chances, qui n'est tout simplement pas une réalité et ne justifie pas le préjudice imposé aux athlètes féminines ayant des DSD.

### ***C. Les Règles ont un effet néfaste injustifiable sur les femmes***

Les *Règles d'admissibilité de 2018* donnent aux athlètes féminines présentant des DSD le choix entre faire baisser leurs taux de testostérone afin de pouvoir participer aux compétitions ou ne pas faire baisser leurs taux de testostérone et concourir contre des hommes ou des athlètes intersexes<sup>60</sup>. Toutes ces « solutions » obligent les athlètes féminines à se soumettre à des expériences humiliantes, voire dommageables physiquement et psychologiquement.

Les *Règles d'admissibilité de 2018* prévoient explicitement qu'aucune athlète ne sera forcée de subir d'intervention chirurgicale ou de transformation anatomique telle que la gonadectomie pour abaisser son taux de testostérone<sup>61</sup>. Toutefois, les interventions hormonales utilisées pour abaisser le taux de testostérone peuvent avoir de sérieux effets secondaires sur le corps humain. Les anti-androgènes ont des effets secondaires tels que des effets diurétiques qui provoquent une soif excessive, une altération du métabolisme glucidique, des déséquilibres urinaire et électrolytique, des maux de tête et de la fatigue – qui seraient tous extrêmement préjudiciables aux athlètes féminines élites<sup>62</sup>.

Par ailleurs, les options offertes par l'IAAF peuvent avoir de sérieuses conséquences psychologiques pour les femmes. Le fait de cibler une athlète particulière pour la soumettre à un test de féminité peut révéler à celle-ci des informations sur son corps et sa personne qu'elle ignorait auparavant<sup>63</sup>. Il peut s'agir d'une situation extrêmement délicate émotionnellement, qui peut amener l'athlète à remettre en question son identité et sa personne. La suggestion de l'IAAF selon laquelle les

---

<sup>60</sup> 2018 Eligibility Regulations, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**, s 2.6.

<sup>61</sup> *Ibid*, s 2.4.

<sup>62</sup> Katrina Karkazis & Morgan Carpenter, “The Inherent Harms of Regulating Women’s Testosterone in Sport” (2018) 15: J Bioethical Inq 579 at 584 [Karkazis, “The Inherent Harms”].

<sup>63</sup> *Ibid*, at 582.

femmes qui ne souhaitent pas faire baisser leur taux de testostérone peuvent courir avec les hommes ou les athlètes intersexes remet également en question l'identité sociale d'une athlète en tant que femme. Cela revient à signaler aux médias et aux concurrents que l'athlète présente une DSD, et porte atteinte à la vie privée et à la dignité de la femme<sup>64</sup>.

Outre les préjudices physiques et psychologiques possibles, les *Règles d'admissibilité de 2018* imposent un lourd fardeau financier aux athlètes féminines ayant des DSD. Car si l'IAAF prend en charge les coûts de l'évaluation et du diagnostic initiaux, l'athlète devra assumer elle-même les frais de son médecin personnel et de tout traitement qu'il lui prescrira<sup>65</sup>. Les *Règles d'admissibilité de 2018* imposent donc aux athlètes ayant des DSD un fardeau physique, psychologique et financier qui n'est absolument pas nécessaire.

#### IV. RECOMMANDATIONS

---

Il est recommandé d'éliminer complètement les tests de vérification du sexe en athlétisme. Au départ, ces tests étaient utilisés pour empêcher les hommes de se « faire passer » pour des femmes en sport et pour protéger les « vraies » athlètes féminines<sup>66</sup>. Toutefois, il n'y a jamais eu qu'un seul cas de ce genre de situation, celui d'un Allemand qui, lors des Jeux olympiques de 1936, a participé aux épreuves de saut en hauteur féminin, déguisé en femme<sup>67</sup>. Depuis, il n'y a pas eu de cas documenté d'homme se faisant passer pour une femme dans le sport d'élite<sup>68</sup>. La crainte que des hommes se fassent passer pour des femmes afin d'avoir un avantage de performance est dénuée de fondement et il est inutile d'imposer des tests de vérification du sexe pour « protéger » les athlètes féminines. Les *Règles d'admissibilité de 2018* ne contribuent pas à assurer l'égalité des chances et les restrictions imposées aux femmes présentant des DSD font plus de mal que de bien.

Lorsque Dutee Chand a contesté les *Règles sur l'hyperandrogénie de 2011*, le TAS a conclu à un manque de preuves scientifiques démontrant que les athlètes hyperandrogènes bénéficient d'un avantage de performance significatif<sup>69</sup>. Des années plus tard, l'IAAF a tenté de démontrer une corrélation entre des taux élevés de testostérone endogène et des performances sportives supérieures.

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, at 586.

<sup>65</sup> 2018 Eligibility Regulations, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**, ss 3.15-3.16.

<sup>66</sup> Cooky, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 107.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Ibid.*

Toutefois, les données scientifiques utilisées ont soulevé de nombreuses critiques de la part de généticiens, de scientifiques et du milieu médical en général<sup>70</sup>. Si l'on ne parvient même pas à prouver que des taux élevés de testostérone se traduisent par des performances sportives supérieures – le fondement même de ces règles – pourquoi faire subir à ces femmes des interventions médicales inutiles?

À titre subsidiaire, si l'IAAF et les autres organisations sportives souhaitent continuer à mettre en question le sexe des athlètes féminines, les mêmes politiques devraient s'appliquer aux athlètes masculins également. Soutenir que la vérification du sexe est nécessaire afin de préserver « l'équité » en sport, pour appliquer ensuite cette politique aux athlètes féminines seulement, est en soi inéquitable et discriminatoire. La logique utilisée par l'IAAF est la suivante : des taux élevés de testostérone confèrent aux athlètes féminines un avantage en compétition et ainsi elles devraient être interdites de compétition afin de préserver « l'équité » en sport<sup>71</sup>. Or les dirigeants sportifs ne se sont jamais demandé quels avantages génétiques pourraient donner à un athlète masculin une supériorité par rapport à ses concurrents et ainsi lui conférer un « avantage inéquitable »<sup>72</sup>. Les avantages biologiques devraient être traités de la même façon dans les sports masculins et féminins, et les femmes ne devraient pas être les seules à être soumises à des vérifications et des restrictions en compétition. Les athlètes élites masculins continuent à participer aux compétitions sportives sans avoir à se soumettre à des contrôles et il est temps que les dirigeants sportifs traitent les athlètes élites féminines de la même manière.

## V. CONCLUSION

---

Depuis plus de cinquante ans, les athlètes féminines sont soumises à des tests de vérification du sexe, alors que leurs vis-à-vis masculins demeurent épargnés. Des athlètes élites telles que Caster Semenya et Dutee Chand ne devraient pas être forcées de subir des interventions médicales inutiles et des humiliations afin de se couler dans le moule de la femme « normale » selon l'IAAF. Les arguments de l'IAAF pour justifier les *Règles d'admissibilité de 2018* reposent sur une logique boiteuse et des données scientifiques déficientes. Il n'y a pas de preuve scientifique qui permettrait d'étayer la prétention

---

<sup>70</sup> Roger Pielke Jr, Ross Tucker & Erik Boye, “Scientific integrity and the IAAF testosterone regulations” (7 February 2019) *E Int Sports Law J*, online: <<https://doi.org/10.1007/s40318-019-00143-w>>; (See also: Karkazis, “The Inherent Harms”, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**)

<sup>71</sup> 2018 Eligibility Regulations, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.**, s 1.1(a)(ii).

<sup>72</sup> Cooky, *supra* note **Erreur ! Signet non défini.** at 108.

voulant que les athlètes féminines qui ont des taux de testostérone endogène plus élevés bénéficient d'un avantage significatif en compétition par rapport aux femmes qui ont des taux plus faibles. Par ailleurs, l'IAAF vise à créer une égalité des chances, ce qui n'est tout simplement pas une réalité dans le sport d'élite. Enfin, les *Règles d'admissibilité de 2018* font subir aux femmes de sévères préjudices physiques, psychologiques et financiers. Afin que les femmes en sport n'aient plus à se soumettre à des expériences humiliantes et portant atteinte à leur vie privée, les femmes présentant des DSD devraient être libres de prendre part aux compétitions et ne devraient pas être forcées de faire baisser leurs taux de testostérone. Il est temps que les médias, le public et les officiels cessent de mettre en question l'identité d'une femme – si elle affirme être une femme, cela devrait être suffisant.

## VI. LISTE DES LOIS ET AUTORITÉS

---

### LOI

International Association of Athletics Federations, Eligibility Regulations for the Female Classification (Athletes with Differences of Sex Development) (2018), online: <<https://www.iaaf.org/download/download?filename=0c7ef23c-10e1-4025-bd0c-e9f3b8f9b158.pdf&urlslug=IAAF%20Eligibility%20Regulations%20for%20the%20Female%20Classification%20%5BAthletes%20with%20Differences%20of%20Sex%20Development%20in%20force%20as%20from%201st%20November%202018>>.

International Association of Athletics Federations, IAAF Regulations Governing Eligibility of Females with Hyperandrogenism to Compete in Women's Competition (2011), online: <<https://www.dropbox.com/s/tjc172qod6b9zf2/IAAF%20Hyperandrogenism%20Policy%202011.pdf?dl=0>>.

### JURISPRUDENCE

*Dutee Chand v Athletics Federation of India (AFI) & The International Association of Athletics Federations (IAAF)* (2014), CAS 2014/A/3759.

### DOCUMENTS SECONDAIRES

Bhasin, Shalender et al, "The Effects of Supraphysiological Doses of Testosterone on Muscle Size and Strength in Normal Men" (1996) 335:1 N Engl J Med 1.

Clarey, Christopher, "Gender Test After a Gold-Medal Finish", *The New York Times* (20 August 2009), online: <<https://www.nytimes.com/2009/08/20/sports/20runner.html>>.

- Cooky, Cheryl & Dworkin, Shari L, "Policing the Boundaries of Sex: A Critical Examination of Gender Verification and the Caster Semenya Controversy" (2013) 50(2) J Sex Res 103.
- Handelsman, David J, Hirschberg, Angelica L & Bermon, Stephane, "Circulating Testosterone as the Hormonal Basis of Sex Differences in Athletic Performance" (2018) 39:5 Endocr Rev 803.
- International Association of Athletics Federations, Explanatory Notes: IAAF Regulations for the Female Classification" (26 April 2018), online: <<https://www.iaaf.org/download/download?filename=c402eb5b-5e40-4075-8970-d66fccb10d41.pdf&urlslug=Explanatory%20Notes%3A%20IAAF%20Eligibility%20Regulations%20for%20the%20Female%20Classification>>.
- Karkazis, Katrina & Carpenter, Morgan, "The Inherent Harms of Regulating Women's Testosterone in Sport" (2018) 15: J Bioethical Inq 579.
- Karkazis, Katrina et al, "Out of Bounds? A Critique of the New Policies on Hyperandrogenism in Elite Female Athletes" (2012) 12:7 Am J Bioethics 3.
- MacLean, HE et al, "Impaired skeletal muscle development and function in male, but not female, genomic androgen receptor knockout mice" (2008) 22:8 FASEB J 2676.
- Marshall, Lisa, "Testosterone limits for female athletes based on flawed science", *CU Boulder Today* (8 February 2019), online: <<https://www.colorado.edu/today/2019/02/08/testosterone-limits-female-athletes-based-flawed-science>>.
- Norton Rose Fulbright, "Norton Rose Fulbright advises Olympic champion Caster Semenya to challenge IAAF rules as discriminatory" (18 June 2018), online: <<https://www.nortonrosefulbright.com/en/news/115e61b6/norton-rose-fulbright-advises-olympic-champion-caster-semenya-to-challenge-iaaf-rules-as-discriminatory>>.
- Pielke Jr, Roger, Tucker, Ross & Boye, Erik, "Scientific integrity and the IAAF testosterone regulations" (7 February 2019) E Int Sports Law J, online: <<https://doi.org/10.1007/s40318-019-00143-w>>.
- Vilain, Eric & Sanchez, Francisco J, "Reproductive endocrinology: athletes' bodies, sexed bodies--intersexuality in athletics" (2012) 8 Nat Rev Endocrinol 198.
- Wharton, David, "In the case of star South African runner Caster Semenya, a sports arbitration court must determine the definition of a woman", *The Los Angeles Times* (16 March 2019), online: <<https://www.latimes.com/sports/la-sp-caster-semenya-gender-20190313-story.html>>.